Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 49 (1957)

Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

49me année

Juin 1957

Nº 6

Les tâches actuelles de la politique extérieure de la Confédération suisse

Conférence faite par M. Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral, devant la section de Zurich de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, le 21 mai 1957

Tout le monde sait que le principe fondamental qui inspire la politique étrangère de la Suisse est la neutralité, c'est-à-dire la volonté de rester à l'écart des conflits qui divisent les pays étrangers et des guerres qui en sont la conséquence. Ce principe est simple et clair. Son application, en revanche, peut présenter des difficultés. Je pense même qu'elle présentera de plus en plus de difficultés.

La neutralité suisse remonte très haut dans notre histoire, puisque son principe était déjà contenu dans le conseil que Nicolas de Flue donnait aux Confédérés à la Diète de Stans, en 1481, de ne pas se mêler des affaires de l'étranger.

Mais c'est surtout au XIXe et au XXe siècle que la neutralité, la doctrine et la politique qui en découlent se sont formées et développées, c'est-à-dire pendant une période de l'histoire où l'Europe était — ou paraissait être — le centre du monde, où la race blanche et les pays européens dominaient les autres continents, où la politique internationale était essentiellement une politique européenne, ou plus exactement une politique qui opposait les pays européens les uns aux autres, que ce soit en Europe même ou sur d'autres continents. Les deux guerres mondiales de ce siècle ont encore été d'abord des guerres européennes. Ce sont des pays européens qui sont responsables de ce qu'elles aient éclaté.

La Suisse étant située au centre de l'Europe, entre des pays qui n'étaient pas unis entre eux, mais souvent groupés dans des alliances opposées l'une à l'autre, comme au début de ce siècle la Triple Alliance et la Triple Entente, la neutralité suisse avait sa place naturelle dans un cadre européen. Elle avait été reconnue et garantie par les puissances européennes au Congrès de Vienne en 1815 comme étant dans l'intérêt de la paix, mais essentiellement de la paix en Europe.